

**Commune de Passy**

**COMPTE RENDU**

**Conseil municipal - 24 janvier 2013**

**Ordre du jour du conseil municipal**

- 1 ▪ Approbation du projet d'aménagement de la forêt communale de Passy 2013/2032
- 2 ▪ Budget des Forêts – état d'assiette des coupes de bois 2013
- 3 ▪ Projet allée des Myosotis – garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat / prêt PLAI foncier
- 4 ▪ Projet allée des Myosotis – garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat / prêt PLAI travaux
- 5 ▪ Projet allée des Myosotis – garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat / prêt PLS foncier
- 6 ▪ Projet allée des Myosotis – garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat / prêt PLS travaux
- 7 ▪ Projet allée des Myosotis – garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat / prêts PLUS foncier
- 8 ▪ Projet allée des Myosotis – garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat / prêts PLUS travaux
- 9 ▪ Révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles – avis sur le projet avant enquête publique
- 10 ▪ Création d'une servitude de passage sur la parcelle communale O n° 995
- 11 ▪ Acquisition parcelle D 5107 p2 appartenant à M. Biolley, située à Chedde
- 12 ▪ Autorisation de dépôt d'une Déclaration Préalable pour l'édification d'une clôture autour des parcelles cadastrées section J n° 812-813-1599 lieudit « la Grange » appartenant à la commune
- 13 ▪ SYANE – opération Commune de Passy « carrefour de l'Aérodrome » tranche ferme / travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications
- 14 ▪ SYANE – opération Commune de Passy « carrefour de l'Aérodrome » tranche conditionnelle n° 1 / éclairage du pont SNCF
- 15 ▪ SYANE – opération Commune de Passy « carrefour de l'Aérodrome » - tranche conditionnelle n° 2 / éclairage public avenue des Grandes Platières
- 16 ▪ Rachat d'une extension de réseau électrique sur le domaine public avenue de Saint Martin auprès de M. Charraux
- 17 ▪ Remboursement « participation pour raccordement à l'égout public » - projet de construction annulé

**1/ Approbation du projet d'aménagement de la forêt communale de Passy 2012/ 2013**

Approbation du projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts, pour la période 2013/2032.

La forêt de Passy s'étend sur une surface cadastrale de 990 ha, étalés de 640 à 2250 mètres.

Le document de présentation comprend :

- L'analyse de l'état de la forêt ;
- Les objectifs à assigner à la forêt, fixés en concertation avec la commune ;
- Un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

*Au terme de l'exposé présenté par l'ONF, et des questions des élus notamment de M. Colliquet et A. Roger, des précisions supplémentaires sont apportées sur la cohérence du Projet d'Aménagement et le Schéma de desserte par ailleurs en cours de finalisation. Ainsi, il est d'ores et déjà prévu d'aménager une route forestière en vue d'exploiter le secteur de Chavan - la Pleyeux. Une piste de 3 kms environ est à créer pour un coût de 187 00 € (subvention espérée : 70%), qui permettra l'exploitation d'une centaine d'hectares et un prélèvement raisonné de 6 000 m3 environ.*

M. Duby s'interroge sur l'opportunité d'intervenir dans l'équilibre de la forêt entre les essences dans la mesure où le diagnostic fait apparaître une forêt composée à plus de 70% en résineux. L'ONF préconise le maintien de cet équilibre naturel tout en intervenant là où certaines essences dominent.

G. Perrin se réjouit que l'ONF invite la Commune à avancer dans la gestion du patrimoine forestier alors que ses moyens sont toujours en baisse. Surpris de ne pas avoir eu plus d'information, il demande une réunion de commission et sollicite le retrait de cette délibération de l'ordre du jour.

Après débat, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet d'Aménagement de la Forêt communale de Passy.

**Le Conseil Municipal approuve le projet à l'Unanimité moins une abstention (F. Buttoudin)**

## **2/ Budget des forêts – état d'assiette des coupes de bois 2013**

Approbation du programme de coupes de bois suivant, pour l'exercice 2013.

| N° de parcelle          | Volume présumé                    | Estimation |
|-------------------------|-----------------------------------|------------|
| 28 Lac gris - guébriant | 200 m <sup>3</sup> (lot tracteur) | 6 000 €    |
|                         | 200 m <sup>3</sup> (lot câble)    | 3 000 €    |
| 29p Télési de barmus    | 400 m <sup>3</sup>                | 12 000 €   |
| 24                      | 750 m <sup>3</sup>                | 25 000 €   |

M. Colliquet présente le Programme des coupes 2013 conformément au tableau ci-dessus.

A l'estimation du prix par lot, F. Buttoudin préférerait substituer la notion de prix de retrait qui lui apparaît plus conforme aux intérêts de la Commune.

G. Perrin préconise la prudence pour l'exploitation de la forêt dans le secteur du Télési de Barmus car elle protège la piste de l'ensoleillement du couchant.

**Invité à voter le Conseil Municipal approuve à l'Unanimité, moins une abstention (F. Buttoudin), le programme des coupes 2013.**

## **Questions 3 à 8 - projet allée des Myosotis**

M. Colliquet en sa qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des finances communales rapporte au Conseil Municipal la demande de garantie d'emprunt formulée par Haute Savoie Habitat pour la construction d'un immeuble de 12 logements sociaux, situé Allée des Myosotis, dont la construction devrait commencer dès le printemps.

Au total, les emprunts à garantir financeront l'opération pour 1 232 046 € dont :

- 167 499 € au titre de la charge foncière de l'opération (prêts dits foncier)
- et
- 1 064 547 € au titre des travaux de construction (prêts dits travaux)

Ils seront souscrits pour l'essentiel auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et pour deux d'entre eux auprès du Crédit Agricole (PLS Travaux et PLS Foncier)

A chacun de ces emprunts correspond un financement plus ou moins social qui confère au logement une destination plus ou moins sociale également.

*Ainsi sur cette opération de 12 logements sociaux :*

- **2 sont financés en PLS** pour lesquels le plafond de ressources des candidats à la location est fixé à 41 409 € pour 3 personnes
- **7 sont financés en PLUS** pour lesquels le plafond de ressources des candidats à la location est fixé à 31 853 € pour 3 personnes
- **3 sont financés en PLAI** pour lesquels le plafond de ressources des candidats à la location est fixé à 19 111 € pour 3 personnes.

*Il précise que les loyers font également l'objet de plafonds en fonction des financements, qui permettent donc une réelle mixité sociale, d'autant plus que ces prêts aidés garantissent aux locataires l'accès aux Aides Sociales au logement en particulier à l'APL.*

*A. Roger précise qu'il s'oppose à la demande garantie pour les deux emprunts PLS (Prêts Locatifs Sociaux), qui précisément ne confèrent pas aux logements ainsi financés un caractère social ; donc un loyer plus proche du marché qui devrait permettre à l'organisme HLM d'assurer un financement sans garantie de la commune, qui déjà consent un gros effort en mettant le foncier à disposition.*

### **3/ Projet allée des Myosotis - garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat / prêt PLAI foncier**

La Commune de Passy accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt de 31 340 € souscrit par l'OPH 74 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt PLAI foncier est destiné à financer la construction de 3 logements PLAI.

*Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à la majorité et autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.*

**22** POUR

**8** ABSTENTIONS : A. ROGER - A.M. BERLIOUX - F. ALA - G. PERRIN - H. BOSSON - B. TERLIER - J.P. BENA - N. PETITJEAN

### **4/ Projet allée des Myosotis - garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat / prêt PLAI travaux**

La Commune de Passy accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt de 200 207 € souscrit par l'OPH 74 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt PLAI travaux est destiné à financer la construction de 3 logements PLAI.

*Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à la majorité et autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.*

**22** POUR

**8** ABSTENTIONS : A. ROGER - A.M. BERLIOUX - F. ALA - G. PERRIN - H. BOSSON - B. TERLIER - J.P. BENA - N. PETITJEAN

### **5/ Projet allée des Myosotis - garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat / prêt PLS foncier**

La Commune de Passy accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt de 30 122 € souscrit par l'OPH 74 auprès du Crédit Agricole. Ce prêt PLS foncier est destiné à financer la construction de 2 logements PLS.

*Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à la majorité et autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.*

**22** POUR

**7** ABSTENTIONS : A.M. BERLIOUX - F. ALA - G. PERRIN - H. BOSSON - B. TERLIER - J.P. BENA - N. PETITJEAN

**1** CONTRE : A.ROGER

## **6/ Projet allée des Myosotis - garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat / prêt PLS travaux**

La Commune de Passy accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt de 186 120 € souscrit par l'OPH 74 auprès du Crédit Agricole. Ce prêt PLS travaux est destiné à financer la construction de 2 logements PLS.

*Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à la majorité et autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.*

**22** POUR

**7** ABSTENTIONS : A.M. BERLIOUX - F. ALA - G. PERRIN - H. BOSSON - B. TERLIER - J.P. BENA - N. PETITJEAN

**1** CONTRE : A.ROGER

## **7/ Projet allée des Myosotis - garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat / prêt PLUS foncier**

La Commune de Passy accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt de 106 037 € souscrit par l'OPH 74 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 7 logements PLUS.

*Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à la majorité et autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.*

**22** POUR

**8** ABSTENTIONS : A. ROGER - A.M. BERLIOUX - F. ALA - G. PERRIN - H. BOSSON - B. TERLIER - J.P. BENA - N. PETITJEAN

## **8/ Projet allée des Myosotis - garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat / prêt PLUS travaux**

La Commune de Passy accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt de 678 220 € souscrit par l'OPH 74 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 7 logements PLUS.

*Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à la majorité et autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.*

**22** POUR

**8** ABSTENTIONS : A. ROGER - A.M. BERLIOUX - F. ALA - G. PERRIN - H. BOSSON - B. TERLIER - J.P. BENA - N. PETITJEAN

*Pour la bonne information du Conseil Municipal, M. Colliquet précise que le montant total des garanties d'emprunts accordées par la Commune s'élève à 8,5 M €.*

## **9/ Révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles - avis sur le projet avant enquête publique**

Y. Tissot en sa qualité d'Adjoint chargé de l'Environnement rappelle au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, par arrêté en date du 10 janvier 2007, a prescrit la révision du P.E.R. (Plan d'exposition des Risques), approuvé le 28 octobre 1991 afin d'établir un nouveau Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (P.P.R.N.P.). Il s'agit d'un dossier à l'initiative exclusive des Services de l'Etat sur lequel le Conseil Municipal est invité à émettre un simple AVIS.

Les études techniques nécessaires à la réalisation de ce plan ont été menées par le service Restauration des Terrains en Montagne (R.T.M.) et sont aujourd'hui achevées. Les risques pris en compte sont : les avalanches, les mouvements de terrain et les crues torrentielles.

Les services de l'Etat ont rencontré à diverses reprises la commune afin d'établir le projet en concertation.

En dépit de cette concertation le rapporteur propose qu'une demande particulière soit adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie. Il s'agit en effet de réévaluer les risques du lieudit Le Coudret, afin que la zone d'aléa 42X, à laquelle s'applique dans le présent projet un règlement à prescriptions fortes, soit soumis à un règlement aux prescriptions faibles ou moyennes.

Le règlement envisagé limite l'extension d'un parking du fait de l'aléa « chutes de pierres ». Or, l'espace forestier en amont de ces zones nous apparaît comme un important facteur limitant de cet aléa.

*A. Roger rappelle la motion du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2012, le courrier adressé aux Services de l'Etat à l'issue de la nouvelle concertation du 10 septembre, et regrette l'incohérence de la Commune entre la présente délibération qui fait état de réserves et le courrier clôturant la concertation.*

*M. Duby remarque également que la délibération proposée a évolué.*

*G. Perrin tout en reconnaissant le travail effectué et la concertation regrette que l'on accepte le document en l'état et dénonce la doctrine de l'Etat qui impose des zones rouges dans les parties non construites des secteurs Agricoles et Naturels verrouillant ainsi l'évolution foncière.*

Considérant que chacun s'est exprimé et qu'il y a désormais lieu de clore le débat, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la prochaine Réunion Publique en date du 21 février 2012, organisée par les Services de l'Etat et invite le Conseil Municipal à donner son AVIS.

VOTE

Pour : 20

Contre : 3 G. PERRIN - F. ALA - H. BOSSON

Abstentions : 7 M. DUBY - M. SALER - A. ROGER - A.M. BERLIOUX - B. TERLIER - J.P. BENA - N. PETITJEAN

## **10/ Création d'une servitude de passage sur la parcelle communale O n° 995**

Approbation de la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section O n° 995 appartenant à la Commune de Passy, au profit des parcelles cadastrées section O n°1838, n°2640, n°2164, n°2160, n°2162, n°2165 et n°2896 appartenant à la SCI « Le Cruy » et O n°1897, n°997 et n°999 appartenant à Monsieur Robert GRUZ, au prix de 190,00 euros.

*Cette question n'appelle pas de débat et le Conseil Municipal approuve à l'Unanimité la constitution de Servitude.*

## **11/ Acquisition parcelle D 5107 p2 situé à Chedde, appartenant à M. Biolley**

La Commune souhaite acquérir une parcelle issue de la parcelle cadastrée section D n°5107 appartenant à M. BIOLLEY située au centre du hameau de Chedde, au prix de 84 000 €.

Ce tènement de 600 m<sup>2</sup> correspond à la parcelle cadastrée section D n°5107 p2 au plan de division réalisé par le cabinet de géomètre expert Arpentage en date du 10 janvier 2013.

Ce découpage en deux parcelles a été opéré en prévision de la vente qui sera effectuée par la suite par Pierre BIOLLEY au profit de la Commune de PASSY.

Il est rappelé au Conseil Municipal ses délibérations approuvant la demande de Consultation du Service.

*Cette question n'appelle pas de débat supplémentaire et le Conseil Municipal approuve à l'Unanimité cette acquisition.*

**12/ Autorisation de dépôt d'une Déclaration Préalable pour l'édification d'une clôture autour des parcelles cadastrées section J n° 812-813-1599 lieudit « la Grange » appartenant à la commune**

Madame M. Brochain rappelle que la commune est propriétaire de parcelles au lieudit « la Grange » au Plateau d'Assy. Une partie des parcelles a été mise à disposition de l'association Collocaterres le 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour la création d'un jardin partagé.

Conformément à la Convention d'occupation du terrain, l'association sollicite l'autorisation de déposer une déclaration préalable afin d'édifier une clôture sur les parties de parcelles mises à disposition.

Cette question n'appelle pas de débat.

*Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette question à l'unanimité, sous réserve que la clôture soit amovible dans le respect de l'article NA1 du P.O.S.*

**Questions 13 à 15 - SYANE**

M. J.P. Pascal en sa qualité de Conseiller Municipal, représentant de la Commune au SYANE, rapporte ces questions qui s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement du Carrefour de l'Aérodrome suite à la reconstruction du pont SNCF.

*A. Roger demande au rapporteur de bien vouloir préciser si les travaux conditionnels deviendront des tranches fermes après le vote du Conseil Municipal.*

*M. Pascal confirme cette option puis présente une synthèse technique et financière des projets avant le vote de l'Assemblée Municipale.*

**13/ SYANE - opération Commune de Passy « carrefour de l'Aérodrome » tranche ferme / travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications**

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2012/2013, l'enfouissement tous réseaux et éclairage public relatif à l'opération « CARREFOUR de l'AÉRODROME », :

|   |              |
|---|--------------|
| ✓ d'un montant global estimé à : .....                              | 187 379,00 € |
| ✓ ..avec une participation financière communale s'élevant à : ..... | 124 243,00 € |
| ✓ ..et des frais généraux s'élevant à : .....                       | 5 622,00 €   |

*Invité à se prononcer, afin que le Syndicat puisse lancer la procédure de réalisation de l'opération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement de l'opération à programmer, et s'engage à verser sa participation financière.*

#### **14/ SYANE - opération Commune de Passy « carrefour de l'Aérodrome » tranche conditionnelles n° 1 / éclairage du pont SNCF**

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2012/2013, l'éclairage de l'ouvrage du pont SNCF relatif à l'opération « CARREFOUR de l'AÉRODROME » :

|   |             |
|---|-------------|
| ✓ d'un montant global estimé à : .....                              | 59 223,00 € |
| ✓ ..avec une participation financière communale s'élevant à : ..... | 43 573,00 € |
| ✓ ..et des frais généraux s'élevant à : .....                       | 1 777,00 €  |

*Invité à se prononcer, afin que le Syndicat puisse lancer la procédure de réalisation de l'opération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement de l'opération à programmer, et s'engage à verser sa participation financière.*

#### **15/ SYANE - opération Commune de Passy « carrefour de l'Aérodrome » tranche conditionnelle n° 2 / éclairage public avenue des Grandes Platières**

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2012/2013, l'éclairage public Avenue des Grandes Platières relatif à l'opération « CARREFOUR de l'AÉRODROME », :

|   |             |
|---|-------------|
| ✓ d'un montant global estimé à : .....                              | 49 515,00 € |
| ✓ ..avec une participation financière communale s'élevant à : ..... | 35 547,00 € |
| ✓ ..et des frais généraux s'élevant à : .....                       | 1 485,00 €  |

*Invité à se prononcer, afin que le Syndicat puisse lancer la procédure de réalisation de l'opération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement de l'opération à programmer, et s'engage à verser sa participation financière.*

#### **16/ Rachat d'une extension de réseau électrique sur le domaine public avenue de Saint-Martin auprès de M. Charraux**

Lors de la délivrance du permis de construire à Monsieur CHARRAUX sur la parcelle n° 150 au lieudit « Champ Pottu » le long de l'Avenue de Saint-Martin, il a été laissé à ce dernier la responsabilité de l'extension de réseau électrique du Chemin des Chavouent jusqu'au droit de ladite parcelle.

La parcelle n° 57, située un peu plus loin, étant constructible, une deuxième adduction devenant nécessaire, la commune souhaite racheter l'extension à M. Charraux au prix de 3 711 € TTC.

*Cette question n'appelle pas de débat supplémentaire et le Conseil Municipal approuve à l'Unanimité*

#### **17/ Remboursement « participation pour raccordement à l'égout public » - projet de construction annulé**

Suite à l'annulation du permis de construire n°074.208.09.1071 délivré le 27 janvier 2010,

Il s'avère que les deux échéances concernant la taxe de participation de raccordement à l'égout communal ont été réglées.

- Facture n°06/2011  
Titre n°6

du 24 janvier 2011 pour un montant de 802.75 €  
bordereau n°1 du 08/02/2011 Budget assainissement
- Facture n°33/2011  
Titre n°83

du 25 juillet 2011 pour un montant de 802.75 €  
bordereau n°22 du 28/07/2011 Budget assainissement

Il est proposé de procéder au remboursement de l'abonné, pour un montant de 1605,50 €.

***Cette question n'appelle pas de débat supplémentaire et le Conseil Municipal approuve à l'Unanimité***

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire invite M. Duby à s'exprimer sur la question de la modification des rythmes scolaires.

M. Duby souhaite en effet connaître la position de la Commune sur cette modification à la rentrée de Septembre 2013 ou de 2014 ? Il précise qu'il y a urgence à se prononcer car les délais fixés par le gouvernement sont extrêmement courts.

Par ailleurs en sa qualité de Président du FJEP, il demande une réunion des commissions compétentes dans les meilleurs délais.

## **COMMUNICATIONS**

Dans le cadre de la Commission Permanente du Conseil Général (séance du 17 décembre 2012) décision d'attribution des subventions suivantes :

- **à la Commune de Passy**, dans le cadre de la compensation financière genevoise : allocation de 104 095 €

- **au Collège de Varens**, versement de plusieurs acomptes, dans le cadre des actions éducatives 2012/2013 :

|  |          |
|--|----------|
| Actions « Savoir Glisser » (section SEGPA et montagne) | 4 000 €  |
| Actions « Savoir nager »                               | 120 €    |
| Actions « Savoir skier »                               | 11 037 € |
| Section SEGPA  | 1 306,80 |

- **Dans le cadre des aides aux déplacements des clubs**

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| USMB Passy Gymnastique  | 430 € |
| Mont-Blanc Natation     | 100 € |
| Passy Sallanches Volley | 170 € |
| Collège de Varens       | 860 € |



## **Décisions du Maire**

- 187/12 Mise à disposition de locaux scolaires à l'école primaire du Plateau d'Assy**  
Deux salles situées dans l'école primaire du Plateau d'Assy sont mises à disposition du FJEP, pour l'organisation d'activités périscolaires, les jeudis et vendredis scolaires du 02/10/2012 au 08/02/2013, et les mardis et vendredis du 12/02 au 21/06/2013 (de 16 h 10 à 18h 10).  
Consentie à titre gratuit  
Durée de la convention : période scolaire 2012/2013, hors vacances scolaires.
- 188/12 Mise à disposition de locaux scolaires à l'école de Chedde Centre**  
Une salle située à l'école élémentaire de Chedde Centre est mise à disposition du FJEP, pour l'organisation d'activités périscolaires, les mardis et jeudis du 02/10/2012 au 08/02/2013, et les jeudis et vendredis du 12/02 au 21/06/2013 (de 16h30 à 18h30).  
Consentie à titre gratuit  
Durée de la convention : période scolaire 2012/2013, hors vacances scolaires.
- 191/12 Mise à disposition de locaux scolaires à l'école élémentaire de l'Abbaye**  
Deux salles situées à l'école élémentaire de l'Abbaye sont mises à disposition du FJEP, pour l'organisation d'activités périscolaires, les mardis et jeudis scolaires (de 16h30 à 18h30).  
Consentie à titre gratuit  
Durée de la convention : période scolaire 2012/2013, hors vacances scolaires
- 192/12 Mise à disposition de locaux scolaires à l'école élémentaire de Marlioz**  
Une salle située à l'école élémentaire de Marlioz est mise à disposition du FJEP, pour l'organisation d'activités périscolaires les vendredis scolaires du 02/10/2012 au 08/02/2013, et les mardis et jeudis scolaires du 12/02 au 21/06/2013 (de 16h30 à 18h30).  
Consentie à titre gratuit  
Durée de la convention : période scolaire 2012/2013, hors vacances scolaires.
- 194/12 Mise à disposition de locaux scolaires à l'école primaire du chef-lieu**  
Une salle située à l'école primaire du chef-lieu est mise à disposition du FJEP, pour l'organisation d'activités périscolaires les lundis scolaires du 12/02/2013 au 21/06/2013 (de 16h30 à 18h30).  
Consentie à titre gratuit
- 05/13 Tarifs communaux « arts vivants » 1<sup>er</sup> semestre 2013**  
Actualisation de l'ensemble des tarifs des représentations qui seront données au Parvis des Fiz, pour le premier semestre 2013.  
Date d'effet : 4 janvier 2013